



AVIS PUBLIC

Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 18 novembre 2025, la résolution 2025-288 adoptant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026.

Ainsi, les séances du conseil municipal 2026 se tiendront à **19 h 00**, à la **salle du conseil située au 201, rue Principale**, aux dates suivantes :

Mardi 13 janvier
Mardi 10 février
Mardi 10 mars
Mardi 14 avril
Mardi 12 mai
Mardi 9 juin
Mardi 14 juillet
Mardi 11 août
Mardi 8 septembre
Mardi 13 octobre
Mardi 10 novembre
Mardi 8 décembre

DONNÉ À LA SARRE,
CE 19 NOVEMBRE 2025

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe

Certificat de publication

Je, Sylvie Lafleur, greffière adjointe de la Ville de La Sarre, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le site internet de la ville et que j'ai affiché le présent avis public à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 20 novembre 2025.

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe